- Industrie de la chaussure et des articles chaussants

Technicien de la qualité

CQPI

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 5

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
31/10/2029

N° DE FICHE
RNCP39785



Missions

Le (la) technicien (ne) de la qualité est amené (e) à réaliser ses missions ou activités quel que soit le secteur d'activité (automobile, aéronautique, alimentaire, médical, chimie, services…).

Il (elle) intervient, à partir de consignes ou de missions qui lui sont assignées dans le cadre des exigences qualité produits/process, et il (elle) est aussi amené (e) à recueillir des informations précises sur la qualité de fabrication des produits directement sur le terrain, dans tous les services ou départements de l'entreprise et éventuellement chez le fournisseur ou le client (interne ou externe).

La certification visée répond à tous les secteurs industriels engagés dans une démarche d'amélioration continue.

Activités

- La mise en place d'un plan d'action ;
- La formalisation d'un processus qualité produit/process ;

Métiers liés

- Technicien de la qualité
- Technicien de l'amélioration continue
- Animateur qualité et service

CERTIFICATEURS

Federation francaise de la chaussure
Commission paritaire nationale de l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) de l'industrie de la chaussure - Fédération française de la chaussure (FFC)

CONVENTION COLLECTIVE

IDCC 1580 : Convention collective nationale de l'industrie de la chaussure et des articles chaussants

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation

BC01 - La mise en place d'un plan d'action

- Identifier la situation initiale par rapport à l'attendu
- Analyser les écarts
- Définir un plan d'action
- Mesurer l'efficacité du plan d'action

BC02 - La formalisation d'un processus qualité produit/process

- Formaliser un processus opérationnel
- Rédiger des documents applicables par les utilisateurs

BC03 - L'amélioration de la qualité du couple produits/process

- Identifier les sources de progrès à partir de données significatives
- Conduire une analyse de risque
- Réaliser un audit à partir d'un référentiel interne ou externe

Modalités d'évaluation

La certification professionnelle peut être obtenue par capitalisation des blocs de compétences.

En cas de validation partielle, le candidat aura la possibilité de se présenter, dans un délai de 5 ans, à de nouvelles actions d'évaluations au bloc de compétences qui lui permettront de valider l'intégralité de la certification professionnelle.

La réinscription du candidat sera effectuée par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme de formation, ou directement par le candidat en personne.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/refActivity/19335/42264